Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020

ID : 040-214002966-20200928-DEL512020-DE

COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération : 51-2020

SEANCE DU 28 septembre 2020

DEPARTEMENT des Landes ---- Commune de SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt, le 28 du mois de septembre 2020, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 22 septembre 2020, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif Et Culturel Maurice Ravailhe, sous la présidence de Monsieur Le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 25

Absents : 2

Procurations : 2

Votants : 27

Mesdames, Carine QUINOT, Valérie CASTAING-TONNEAU, Léa GRANGER, Brigitte GLIZE, Marie-Christine GRAZIANI, Bernadette MAYLIE, Juliane VILLACAMPA, Martine BACON-CABY, Maud RIBERA, Adeline MOINDROT, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX

Messieurs, Pierre PECASTAINGS, Thomas CHARDIN, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Franck LAMBERT, Alexandre D'INCAU, Marc JOLLY, Arnaud FEÏTO, Eric LECERF, Frédéric DARRATS, Thierry DUROU, Lionel CAMBLANNE, Alain BUISSON, Christophe RAILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage : 22 septembre 2020

Absents excusés : Ø
Absents : Ø
Pouvoir : Madame Quitterie HILDELBERT a donné procuration à Madame Carine QUINOT
Monsieur Rémy MULLER a donné procuration à Monsieur Thierry DUROU

Secrétaire de séance : Franck LAMBERT

Objet : Rapport annuel 2019 du délégataire Open Golf – concession de l'exploitation du golf municipal

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020

ID : 040-214002966-20200928-DEL512020-DE

VU les articles L3131-5 et R 3131-2 et suivants du code de la commande publique,
VU l'article L1411-13 du code général des collectivités territoriales
VU le rapport annuel 2019 du délégataire pour le golf de Seignosse,

CONSIDERANT que ce rapport a pour vocation d'apporter aux élus et administrés des informations utiles sur le service public concerné ;

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 26 voix pour (Monsieur Christophe RAILLARD ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : PREND ACTE rapport annuel 2019 du délégataire pour le golf de Seignosse.

Article 2 : CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- **peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.**

Pour extrait conforme,
Le Maire
Pierre PECASTAINGS

MAIRIE DE SEIGNOSSE (LANDES)